

L'éco-pâturage

L'éco-pâturage est une méthode écologique et pédagogique permettant d'entretenir naturellement des grands espaces enherbés, des berges ou des zones humides à l'aide d'animaux. L'éco-pâturage peut être mis en place en régie, via un partenariat avec une association, un agriculteur, un particulier ou encore via des prestations d'entreprises spécialisées dans le domaine.

Pourquoi faire de l'éco-pâturage ?

La pratique de l'éco-pâturage existe depuis toujours. Initialement prévue pour répondre aux besoins vitaux des animaux d'élevage, l'activité a été étendue pour entretenir les friches et les prairies. En effet, l'éco-pâturage permet de maintenir l'ouverture des milieux (vallée, prairie, zone humide, zone naturelle...). Cette pratique est une solution envisageable dans une démarche de gestion différenciée des espaces publics.

Comment s'y prendre ?

Pour organiser des sessions d'éco-pâturage, il est important, dans un premier temps, de cartographier les espaces disponibles et de connaître leur nature (terrains humides, fossés, sous-bois, friches...). La deuxième étape est de choisir l'espèce animale qui sera la plus adaptée suivant les contraintes du terrain et de définir un plan de pâturage extensif ou intensif. Dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts, il est préférable d'opter pour un pâturage doux avec peu d'animaux à l'hectare. Ensuite, il est important de prévoir des équipements (clôtures, abri, abreuvoir...) appropriés pour les bêtes et de déterminer le rôle de chacun dans un contrat ou une convention. Exemple: la collectivité peut mettre à disposition un terrain à un agriculteur qui posera les clôtures lui-même.

Pour finir, et en complément de la convention, le professionnel de l'éco-pâturage doit bien évidemment respecter les conditions administratives, sanitaires et juridiques liées à la détention d'un cheptel.



Quels animaux choisir ?

Les animaux doivent être choisis en fonction de leurs caractéristiques et du terrain disponible :

Les chèvres sont particulièrement adaptées pour défricher et pour entretenir les terrains en pente.

Les moutons peuvent pâturer en particulier les prés-vergers, les zones humides (selon les races) et les prairies.

Les bovins sont utilisés pour le pâturage de grandes surfaces.

Les équidés possèdent de nombreux atouts, complémentaires de ceux des ruminants domestiques, pour préserver ou accroître la biodiversité des prairies.

Certaines espèces sont très adaptées pour pâturer sur les zones humides tout en maintenant leur état naturel : vaches Highland Castles, chevaux camarguais, mouton Nantais ...



Divers avantages peuvent être soulignés :

- **Le développement ou la conservation de la biodiversité** avec le maintien des vallées ouvertes. Ainsi la trame verte et bleue et ses corridors écologiques (passage de la faune) peuvent être maintenus
- **Le débroussaillage des parcelles**, entraînant une réduction du bilan carbone et des déchets de tonte
- **La dimension sociale avec l'attrait des animaux**. Cet avantage peut être utilisé pour communiquer sur la gestion différenciée des espaces verts, le « 0-pesticide » et même pour organiser des moments de convivialité (visites, animations...)